



## DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

### PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C 20240320\_03

#### BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Rapporteur : Madame Corinne SUBAÏ, Vice-Présidente (Finances et budgets)

Le 20 mars 2024 à 18 h 30, le Comité du syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 13 mars 2024 s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Saint Fons - Salle du Conseil, 1 place Roger Salengro sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, *Président*.

Pour l'examen des délibérations du compte administratif, le Comité a désigné Madame Corinne SUBAÏ comme présidente de séance.

**Quorum :** 34  
**Nombre de délégués en exercice :** 85

#### PRÉSENTS :

**Titulaires :** Métropole de Lyon : Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL, Pascal DAVID, Miriam FONTAINE, Véronique GIROMAGNY, Thierry HAON, Pierre-Alain MILLET, Pierre-Alain MILLET, Éric PEREZ, Anne REVEYRAND, Joëlle SECHAUD, Corinne SUBAÏ. Communes : Bruno THUET (Brignais), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery), Guy PERRUSSET (St Symphorien-d'Ozon) ; Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Marc DUBIEF (Bron), Sandrine CARDINAL (Charbonnières-les-Bains), Thierry DUCHARNE (Charly), Patrick JOUBERT (Collonges-au-Mt-d'Or), Alain LEGRAS (Corbas), Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-d'Or), Christophe THIMONET (Feyzin), Michel GIRAUD (Fleurieu-sur-Saône), Olivier BRUSCOLINI (Fontaines-sur-Saône), Jean-Paul VERNAT (Francheville), Alipio VITORIO (Givors), Pierre GERVAIS (Limonest), Gilbert SUCHET (Montanay), Arnold STRUB (La Mulatière), Germain LYONNET (Quincieux) Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Cyrille BOUVAT (St Cyr-au-Mt-d'Or), Claude BASSET (St Didier-au-Mont-d'Or), Anne PERRUT (Sathonay-Camp), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne).

**Suppléants :** Mamadou DIALLO (Caluire-et-Cuire), Jean-Louis MAGOUTIER (Craponne), Damien PAUME (Dardilly), Robert PELLARINI (Meyzieu), Frédéric HYVERNAT (Oullins-Pierre-Bénite), Robert DUMOND (Ste Foy-lès-Lyon).

#### ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Gilbert-Luc DEVINAZ (Métropole de Lyon) à donne pouvoir à Anne REVEYRAND (Métropole de Lyon)  
Sylvain GODINOT (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Eric PEREZ (Métropole de Lyon)  
Jean-Claude RAY (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Corinne SUBAÏ (Métropole de Lyon)  
Rémy GAZAN (Champagne-au-Mt-d'Or) donne pouvoir à Cyrille BOUVAT (St Cyr-au-Mt-d'Or)  
Agnès GARDON-CHEMAIN (Écully) donne pouvoir à Marc DUBIEF (Bron)  
François JOLLY (Poleymieux-au-Mt-d'Or) donne pouvoir à Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-d'Or)  
Philippe PERARDEL (St Germain-au-Mont-d'Or) donne pouvoir à Jean-Philippe CHONÉ (Communay)  
Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny) donne pouvoir à Ikhlef CHIKH (Villeurbanne)  
Daniel SEGOUFFIN (Vernaison), donne pouvoir à Michel CASTELLANO (Millery)

Secrétaire de séance : Monsieur Guy PERRUSSET (Saint Symphorien d'Ozon)

---

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 8 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2024-01-12-00003 en date du 12 janvier 2024 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu la délibération n°C-2023-02-22/02 adoptant le rapport d'orientation budgétaire présenté en séance du Comité syndical du 22 février 2023 ;

Vu la délibération n° C-2022-03-22/07 adoptant le budget primitif 2023 lors du Comité syndical du 22 mars 2023 ;

Vu la délibération n° C-2023-09-27/03 adoptant la décision modificative n°1 lors du Comité syndical du 27 septembre 2023 ;

Vu la maquette budgétaire, ci-jointe, présentant le compte administratif 2023 ;

Considérant que le compte administratif est voté par nature avec une présentation fonctionnelle ; les opérations sont regroupées sous les fonctions :

- Fonction 0 – Sous fonction 01 – opérations non ventilables.
  - Sous fonction 02 – administration générale.
  - Fonction 8 – Aménagements et services urbains
  - Sous fonction 814 – éclairage public
  - Sous fonction 816 – autres réseaux services divers
  - Sous fonction 821 – équipement de voirie
  - Sous fonction 824 – autres opérations d'aménagement urbain
  - Fonction 9 – Action économique
  - Sous fonction 93 – aides à l'énergie
- 
- Le compte administratif 2023 récapitule l'ensemble des recettes et des dépenses intervenues au cours de l'exercice budgétaire, il fait apparaître les restes à réaliser qui seront repris au budget primitif 2024 et permet de calculer le résultat de l'exercice 2023.

• **ARRÊTÉ DES COMPTES 2023**

**Les dépenses de la section de Fonctionnement :**

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à **34 612 470,50 €**, et se répartissent en dépenses réelles à 32 649 034,55 € et en dépenses d'ordre à 1 963 435,95 €.

	Réalisé 2022 (en €)	Réalisé 2023 (en €)	Variation 2023/2022
Charges Générales 011	9 300 016,84	7 014 465,94	-24,5 %
Charges de personnel 012	2 739 332,55	2 997 226,11	+9,4 %
Atténuation de Produits 014	16 099 337,52	20 758 121,03	+28,9 %
Autres charges 65	60 975,49	134 598,71	+120,7 %
Charges financières 66	1 594 055,93	1 725 956,35	+8,2 %
Charges Exceptionnelles 67	5 835,28	18 666,41	+219 %
Dotations aux provisions 68	0,00	0,00	
<b>Total des Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>29 799 553,61</b>	<b>32 649 034,55</b>	<b>+9,5 %</b>
Dépenses d'ordre 042	110 378,58	1 963 435,95	
<b>Total des Dépenses Section de Fonctionnement</b>	<b>29 909 932,19</b>	<b>34 612 470,50</b>	<b>+15,7 %</b>

**Charges à caractère générales (chapitre 011) : 7 014 465,94 €**

Ce chapitre représente 21,4 % des dépenses réelles de Fonctionnement, en baisse de -24,5 % cette année, par rapport à 2022, essentiellement dû à la baisse des coûts d'énergie de cette année 1,8 m€ contre 4,4 m€ les années précédentes.

Les **principales** dépenses de ce chapitre 011 concernent à la fois les dépenses liées à la compétence Éclairage Public à hauteur de 5 117 680 € (achat énergie des communes, frais de maintenance et Illuminations, frais de géo référencement), celles relatives à l'achat de matériels réseaux câblés dans le cadre des opérations de dissimulations coordonnées pour 455 020 € et les dépenses relatives aux études énergétiques pour 560 000 €.

**Charges de Personnels (012) : 2 997 226,11 €**

les dépenses de personnels représentent 9,18 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2023. L'évolution du chapitre 012 est de 9,4 % par rapport à 2022, liée notamment au glissement vieillesse technicité (avancement d'échelons, de grades), à la hausse du point d'indice intervenu au 1<sup>er</sup> juillet 2023, à l'augmentation du SMIC.

**Atténuation de charges (014) : 20 758 121,03 €**

Ce chapitre concerne le reversement aux 63 communes de la taxe intérieur sur la consommation finale d'électricité (TICFE), elle est reversée à 99 % aux communes membres.

Elle représente 63,58 % des dépenses réelles de fonctionnement.

**Autres charges de gestion courante (65) : 134 598,71 €**

Ce chapitre enregistre les dépenses concernant les frais de fonctionnement des Élus (indemnités, frais de missions, les cotisations de retraite, et les frais de formation) pour 49 265,65 €, les dépenses informatiques liées au cloud 66 125 €, les subventions aux associations pour 7 000 €, aux créances admises en non valeur 12 208,39 €. Elle représente 0,41 % des dépenses réelles de fonctionnement.

**Charges financières (66) : 1 725 956,35 €**

Les charges financières comportent les remboursements des intérêts d'emprunts du SIGERLy pour 1 598 406 €, et le remboursement des intérêts de la dette SYDER (127 550 €).

Elle représente 5,29 % des dépenses réelles de fonctionnement, ce chapitre est en légère hausse de 8,27 % par rapport à 2022, suite à la remontée des taux d'intérêts en 2023.

**Charges Exceptionnelles (67) : 18 666,41 €**

Ces dépenses exceptionnelles sont liées aux régularisations de titres sur les exercices antérieurs, il s'agit du remboursement à la société SOLVAY, du trop perçu de TICFE 2022.

**Les dépenses d'ordre de Fonctionnement (042) : 1 963 435,95 €**

Le chapitre globalisé 042 regroupe les opérations d'ordres de transferts entre sections.

Des recettes d'ordres d'un montant équivalent figurent au chapitre 040 en recette d'investissement.

Il enregistre les dépenses d'ordres relatives aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles pour 136 403,90 € et les opérations d'ordres liées aux cessions pour 1 827 032,05 € (cession des locaux et véhicules).

## Les recettes de la section de Fonctionnement :

les recettes de fonctionnement se sont élevées au total à **59 169 380,37 €**, elles se répartissent en recette réelle de la façon suivante :

Chapitres	Réalisé 2022 (en €)	Réalisé 2023 (en €)	Variation 2023/2022
Atténuation de charges 013	2 886,00	14 335,12	+396 %
Produits des services 70	350 127,59	686 934,43	+96 %
Impôts et taxes 73	16 581 625,43	22 073 710,06	+33 %
Dotations et participations 74	28 412 767,68	29 008 577,43	+2 %
Autres produits de gestion courante 75	4 313 372,40	5 384 746,51	+25 %
Produits financiers 76	0,00	0,00	
Produits exceptionnels 77	84 249,22	2 001 076,82	+2275 %
Reprise sur provisions 78	0,00	0,00	
<b>Total des Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>49 745 028,32</b>	<b>59 169 380,37</b>	<b>+19 %</b>
Recettes d'ordre 042	0,00	0,00	
<b>Total des Recettes Section Fonctionnement</b>	<b>49 745 028,32</b>	<b>59 169 380,37</b>	<b>+19 %</b>

### **Atténuation de charges (chapitre 013) : 14 335,12 €**

Les recettes de ce chapitre concernent le remboursement sur la rémunération du personnel, du CDG69 pour décharges d'activité d'un agent et du SDMIS agent pompier volontaire pour 5 981,91 €, et du remboursement par EDF d'un avoir.

Cette recette représente 0,02 % des recettes réelles de la section de fonctionnement.

### **Produits des services (chapitre 70) : 686 934,43 €**

Les produits des services représentent 1,16 % des recettes réelles de fonctionnement.

Il s'agit principalement des recettes suivantes :

- article 70388, les redevances perçues pour les appuis communs 100 194,70 €,
- article 704, le remboursement par les opérateurs câblés 91 812,26 €,
- article 70688, les recettes relatives à l'adhésion au Conseil Énergie Partagé payant pour 429 671,59 €,
- article 70878, les recettes relatives aux frais de maîtrise d'ouvrage des conventions, et au remboursement des frais de déplacement d'ouvrage EP pour 65 255,88 €.

### **Impôts et taxes (chapitre 73) : 22 073 710,06 €**

Ce chapitre concerne l'encaissement de la taxe Intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE), elle est reversée à 99 % aux communes membres.

Elle représente 37 % des dépenses réelles de fonctionnement, elle est en hausse de +33 % par rapport à 2022, liée à la comptabilisation de 5 trimestres au lieu de 4 habituellement.

### **Dotations et participations (chapitre 74) : 29 008 577,43 €**

Elles représentent 49 % des recettes réelles de fonctionnement et progressent de 2 % par rapport à 2022.

Il s'agit **principalement** de la contribution des communes membres pour 28 563 557,41 €. Le reliquat correspond à des subventions perçues de 435 223,14 € pour le financement des Études CEP, le programme ACTEE, CEDRE, SEQUOIA, BAOBAP, et du remboursement du FCTVA pour 9 796,88 € sur les dépenses d'entretiens et réparations des biens.

#### **Autres produits de gestion courante (chapitre 75) : 5 384 746,51 €**

Ces produits, en hausse de 24,8 %, proviennent essentiellement des redevances de concessions (5 287 903 €), et pour 96 843,51 € concernant la partie prélevée aux agents pour les tickets restaurants).

Ils représentent 9 % des recettes réelles de fonctionnement.

#### **Produits exceptionnels (chapitre 77) : 2 001 076,82 €**

Ce chapitre qui représente 3 % des recettes réelles de fonctionnement, connaît une forte variation à la hausse par rapport à 2022. Ceci s'explique par les écritures de la vente des locaux de l'ancien siège social du syndicat et la vente de 5 véhicules de services, des remboursements suite à sinistre Éclairage Public, et des mandats annulés sur exercices antérieurs pour 60 250 €.

La section de fonctionnement présente un solde positif d'exécution de **24 556 909,87 €**  
 Auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de 2022 de **1 137 493,16 €**  
 Le solde d'exécution cumulé s'élève donc à **25 694 403,03 €**

#### **Les dépenses de la section d'Investissement**

Les dépenses d'investissement (réelles et ordres) s'élèvent à 43 956 109,86 € dont 42 656 657,15 € au titre des dépenses réelles et de 1 299 452,71 € au titre des dépenses d'ordre. Les restes à réaliser représentent 6 739 718,99 € en dépenses dont 6 204 000,63 € qui concernent les reports d'engagements des travaux Éclairage public et de Dissimulation cordonnées des réseaux.

	Réalisé 2022 (en €)	Réalisé 2023 (en €)	Variation 2023/2022
Dotations, fonds divers et réserves 10	0,00	342,91	NS
Subvention d'Investissement 13	45 291,04	442 569,53	+877 %
Remboursement d'emprunt 16	13 011 664,67	12 680 546,07	-2,5 %
Immobilisations Incorporelles 20	23 198,00	169 063,29	+628 %
Immobilisations Corporelles 21	142 098,84	268 629,02	+89,04 %
Immobilisations en cours 23	28 969 562,57	28 881 868,19	-0,3 %
Autres immobilisations financières 27	0,00	3 836,10	+100 %
Opérations pour le compte de Tiers 45	267 717,61	209 802,04	-21,6 %
<b>Total des Dépenses réelles de d'Investissement</b>	<b>42 459 532,73</b>	<b>42 656 657,15</b>	<b>+0,46 %</b>
Dépenses d'ordre entre section 040	0,00	0,00	
Dépenses d'ordre patrimoniales 041	1 742 900,52	1 299 452,71	
<b>Total des Dépenses D'ordre</b>	<b>1 742 900,52</b>	<b>1 299 452,71</b>	<b>-25 %</b>
<b>Total des Dépenses Section d'Investissement</b>	<b>44 202 433,25</b>	<b>43 956 109,86</b>	<b>-0,56 %</b>

**Dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10) : 342,91 €**

Ce chapitre concerne le reversement à la Préfecture du trop perçu de FCTVA de l'année 2019,

**Subvention d'Investissement (chapitre 13) : 442 569,53 €**

Ce chapitre concerne le reversement aux communes des certificats d'économies d'énergie, il connaît une forte hausse (+877 % par rapport à 2022) et représente 1,04 % des dépenses réelles d'investissement.

Cette hausse est en lien avec la vente des CEE 2022 reportée sur l'exercice 2023.

**Emprunt et Dettes (chapitre 16) : 12 680 546,07 €**

Les opérations réalisées sur ce chapitre sont le remboursement de la part en capital des emprunts du syndicat pour 10 605 004,93 €, et le remboursement de la dette SYDER pour 2 075 541,14 €.

Ce chapitre 16 représente 29,7 % des dépenses réelles d'investissement,

**Immobilisations Incorporelles (chapitre 20) : 169 063,29 €**

Ce chapitre concerne les dépenses liées à l'acquisition de logiciels, de licences informatiques et droits d'utilisation pour permettre l'évolution des processus de travail .

Ce chapitre représente 0,4 % des dépenses réelles d'Investissement, connaît une variation à la hausse par rapport à 2022 (+126 500 €). Les **principales dépenses** sont liées à l'achat du logiciel des contributions, l'acquisition du logiciel JOOL, des licences sécurisée et antivirus, en lien avec les dépenses du parcours Cyber Sécurité, du logiciel Intranet/extranet.

Les restes à réaliser du chapitre 20 sont de 164 868,77 €.

**Immobilisations corporelles (chapitre 21) : 268 629,02 €**

Ce chapitre représente 0,63 % des dépenses réelles d'investissement. Les dépenses ont essentiellement concerné l'achat de 5 véhicules de service (138 560 €), de dépenses informatiques (69 675 €), mobilier de bureau (52 665 €) et matériels et outillages techniques (7 730€).

Les restes à réaliser du chapitre 21 sont de 40 333,82 €.

**Immobilisations en cours (chapitre 23) : 28 881 868,19 €**

Les dépenses réelles de ce chapitre représentent 67,7 % des dépenses réelles ; en légère baisse par rapport à 2022 de -0,3 %. Il s'agit principalement des travaux réalisés des communes membres en matière de dissimulation coordonnée des réseaux et éclairage public, (28 492 186,79 €) et des travaux d'aménagement du nouveau siège (389 681,21 €).

Les restes à réaliser du chapitre 23 sont de 6 204 000,63 € s'expliquent par le fait que la grande majorité des mandatements comptables dépassent deux voire trois années d'exercices et sont liés à la durée des chantiers concernés.

**Opération pour le compte de Tiers (chapitre 4581) : 209 802,04 €**

Ce chapitre concerne les dépenses de travaux d'Éclairage Public pour les communes qui n'ont pas transféré la compétence EP au syndicat.

Ces dépenses feront l'objet d'un recouvrement auprès des communes concernées, à la fin des travaux, en Recette d'investissement au chapitre 4582.

Les dépenses de ce chapitre représentent 0,49 % des dépenses réelles d'investissement avec une variation à la baisse de 21,63 % sur 2023.

Les restes à réaliser du chapitre 4581 sont de 330 515,77 €

Les dépenses ont concerné les opérations suivantes :

458186	Charly	Louis Vignon	15,44
4581102	Dardilly	Rue du Barriot	3 580,99
4581105	Dardilly	Chemin Neuf	5 107,96
4581106	Dardilly	Chemin du Colin	679,95
458179	Dardilly	Route des 3 noyers	2 401,60
458182	Dardilly	Route de Limonest	11 165,77
458191	Limonest	Route de St Didier	80,41
4581114	Millery	Avenue Fabre	47 865,42
4581115	Millery	Eco quartier	63 137,49
458199	Pierre-Bénite	Rue Vaillant	16 199,96
4581103	St Genis Laval	Rue Bonnet,	132,15
458189	Sainte Foy lès Lyon	RD 342	30 298,31
4581112	Tassin la Demi-Lune	Sainte Marie	15 016,37
4581111	Tassin la Demi-Lune	Chemin du moulin	4 464,38
4581109	Tassin la Demi-Lune	St Jean	9 655,84

### Opérations Patrimoniales (chapitre 041) : 1 299 452,71 €

Ce chapitre enregistre les opérations patrimoniales, c'est-à-dire les opérations d'ordre au sein de la section d'investissement. Ces opérations correspondent aux remboursements de la TVA par Enedis.

Une recette d'ordre d'un montant équivalent figurent au chapitre 041 en recette d'investissement.

### Les recettes de la section d'Investissement :

Les recettes d'investissement (réelles et ordres) s'élèvent à 45 509 289,00 € dont 42 246 400,34 € au titre des recettes réelles et de 3 262 888,66 € au titre des recettes d'ordre. Les restes à réaliser de cette section représentent 1 605 338,06 €.

		Réalisé 2022 (en €)	Réalisé 2023 (en €)	Variation 2023/2022
Dotations, Fonds divers	10	25 559 156,88	22 173 210,20	-13,25 %
Subventions d'Investissement	13	561 293,15	2 257 312,29	+302 %
Emprunts	16	9 000 000,00	16 000 000,00	+77,7 %
Autres Immobilisations financières	27	1 741 833,42	1 290 452,71	-25 %
Opérations pour le compte de tiers	45	124 336,27	525 425,14	+322 %
<b>Total des Recettes réelles d'Investissement</b>		<b>36 986 619,72</b>	<b>42 246 400,34</b>	<b>+14,2 %</b>
Opérations d'ordre entre section	040	110 378,58	1 963 435,95	

Recettes d'ordre Patrimoniales 041	1 742 900,52	1 299 452,71	
<b>Total des Recettes d'ordre d'Investissement</b>	<b>1 853 279,10</b>	<b>3 262 888 ,66</b>	<b>+76 %</b>
<b>Total des Recettes Section Investissement</b>	<b>38 839 898,82</b>	<b>45 509 289,00</b>	<b>+17 %</b>

**Dotations, Fonds divers (chapitre 10) : 22 173 210,20 €**

Les 22 173 210,20 € se répartissent ainsi :

- **19 170 198 €** d'excédent de fonctionnement capitalisé consécutif à l'affectation des résultats 2022, contre 22 829 241,36 € sur l'exercice précédent ;
- **3 003 012,20 €** au titre du Fonds de Compensation de la TVA, basé sur les dépenses réelles d'équipement du SIGERLy réalisées en 2022.

**Subvention d'Investissement (chapitre 13) : 2 257 312,29 €**

Ces subventions connaissent une forte hausse par rapport à 2022, +302 %, et concernent :

- Les recettes des fonds de concours pour 1 224 622 € en 2023, contre 478 600 € en 2022.
- La vente des CEE pour 706 456,90 €.
- La subvention du Secrétariat de la défense et de la sécurité Nationale dans le cadre du plan France RELANCE pour 50 000 €.
- La subvention du Fonds vert 2023 pour 193 508,40 €.
- La subvention de l'ADEME, DREAL et de la Métropole de Lyon à hauteur de 82 724,99 €.

Les restes à réaliser du chapitre 13 sont de 784 219,60 €.

**Emprunt et Dettes (chapitre 16) : 16 000 000,00 €**

Ce chapitre concerne l'emprunt 2022.

Cette recette représente 37,8 % des recettes réelles d'investissement .

**Autres Immobilisation financière (chapitre 27) : 1 290 452,71 €**

Cette somme correspond au remboursement de la TVA par notre concessionnaire ENEDIS sur le réseau Électricité, en baisse par rapport à 2022 de 25,9 % , du fait de l'évolution des demandes Eclairage Public en 2023,

Les restes à réaliser du chapitre 27 sont de 201 048,70 €.

**Opération pour le compte de Tiers (chapitre 4582) : 525 425,14 €**

Il s'agit des remboursements des communes au titre des travaux Éclairage Public effectués par le syndicat aux communes.

Les restes à réaliser du chapitre 4582 sont de 620 069,76 €.

458286	Charly	Louis Vignon	15 595,45
4582105	Dardilly	Chemin Neuf	9 000,00
4582106	Dardilly	Chemin du Colin	19 092,75
458282	Dardilly	Route de Limonest	97 623,44

4582102	Decines	Rue Jean Jaurès	34 628,13
4582114	Millery	Avenue Fabre	25 410,00
4582115	Millery	Eco quartier	72 000,00
458299	Pierre-Bénite	Rue Vaillant	14 171,48
458289	Sainte Foy-lès-Lyon	RD 342	212 373,89
4582112	Tassin-la-Demi-Lune	Sainte Marie	6 300,00
4582111	Tassin-la-Demi-Lune	Chemin du Moulin	9 930,00
4582109	Tassin-la-Demi-Lune	St Jean	9 300,00

**Les recettes d'ordre d'Investissement d'un montant total de 3 262 888 ,66 € relèvent de deux chapitres :**

- Le chapitre 040 (opérations ordre de transfert entre sections)
- Le chapitre 041 (opérations patrimoniales).

**Opérations d'Ordre de transfert entres sections (chapitre 040) : 1 963 435,95 €**

Ce chapitre concerne les écritures relatives aux amortissements des immobilisations incorporelles pour 136 430,90 € et celles relatives aux écritures de cession des biens 1 827 032,05 €.

La contrepartie de ces opérations est inscrite en dépenses ordre de fonctionnement au chapitre 042.

**Opérations Patrimoniales (chapitre 041) :1 299 452,71 €**

Ce chapitre enregistre les opérations patrimoniales, c'est-à-dire les opérations d'ordre au sein de la section d'investissement. Ces opérations correspondent aux droits remboursement de la TVA Enedis.

La même somme est inscrite en dépenses ordre d'investissement au chapitre 041.

La section d'investissement présente un solde positif d'exécution de	<b>+1 553 179,14 €</b>
Auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de 2022 de	<b>-21 585 799,20 €</b>
<b>Le solde d'exécution cumulé s'élève donc à</b>	<b>-20 032 620,06 €</b>

Ce solde est cependant à nuancer par les restes à réaliser de **6 739 718,99 €** en dépenses et de **1 605 338,06 €** en recettes (**solde négatif de -5 134 380,93 €**).

Le résultat global s'élève donc à **-25 167 000,99 €**.

Considérant que les résultats définitifs du Compte administratif 2023 et du Compte de gestion 2023 sont en parfaite concordance ;

Considérant qu'il est nécessaire d'affecter une partie du résultat de fonctionnement au compte 1068, soit **25 167 000,99 €**, correspondant au solde négatif d'exécution cumulé de la section d'investissement (**-20 032 620,06 €**) augmenté du solde négatif des restes à réaliser (**-5 134 380,93 €**) ;

Considérant qu'il est demandé à Monsieur le Président du SIGERLy de bien vouloir sortir quelques instants et que la séance est présidée par Madame Corinne SUBAÏ, vice-présidente déléguée aux Finances ;

*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Corinne SUBAI, Vice-Présidente (Finances et budgets)*

### **Le Comité syndical :**

**ADOPTE** le compte administratif de l'exercice 2023 du Budget principal ;

**AFFECTE** une partie du résultat de fonctionnement au compte **1068**, soit 25 167 000,99 €, correspondant au solde négatif d'exécution cumulé de la section d'investissement **(-20 032 620,06 €)**, augmenté du solde négatif des restes à réaliser **(-5 134 380,93 €)**.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

(Le Président ne participe pas au vote, sa voix ainsi que son pouvoir sont donc décomptés)

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*